

A chaque déchet sa destination !

Pour permettre au réseau d'assainissement et aux stations d'épuration de fonctionner correctement. Pour le bien de chacun. Pour préserver le milieu naturel.

RECAPITULONS :

DECHETERIE



Les produits toxiques ou gras :

Huile alimentaire, redirigée vers la bonne filière elle est recyclée en biocarburant !
Huile de moteur, liquide de frein...
Produits avec un des 9 pictogrammes



POUBELLE



Les matières solides :

Lingettes, protection périodiques, mégots, cheveux, rouleaux de papier hygiéniques, litière du chat...
Résidus de table comme les os, les restes...

PHARMACIE



Ramener les médicaments inutilisés ou périmés



Le règlement du service public d'assainissement collectif du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est consultable en ligne :

<http://www.eaudescollines.fr/> > L'assainissement > Assainissement collectif > « Règlement du service public de l'assainissement collectif de l'ex-GBH »

Le raccordement du particulier est obligatoire s'il est desservi par le réseau.

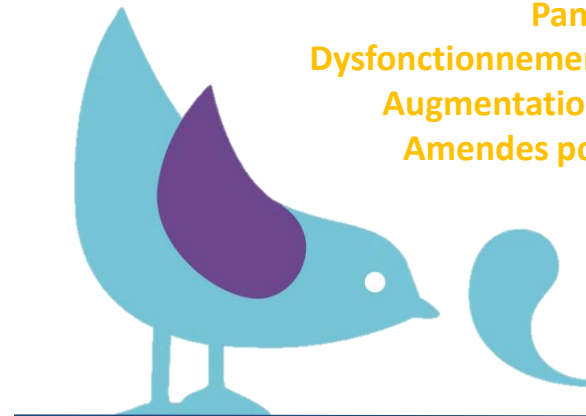
La demande doit être faite à l'Eau des Collines par formulaire (disponible sur le site)



REJETS DOMESTIQUES

Quels sont ces produits que je ne peux pas jeter au réseau d'assainissement collectif ?

- Pollution
- Bouchage des réseaux
- Pannes au niveau des pompes
- Dysfonctionnement des stations d'épuration
- Augmentation des coûts de traitements
- Amendes pour déversements interdits



Changeons nos pratiques !



Le réseau d'assainissement et les stations d'épuration sont prévu pour épurer les eaux issues de nos toilettes, de nos douches, de nos cuisines... Et c'est tout !

Quels rejets sont à proscrire ?



Les produits polluants ou dangereux

Certains produits sont nocifs pour la santé et pour l'environnement. Des produits comme l'huile de vidange contiennent des métaux lourds qui contaminent les boues des stations d'épuration et empêchent leur revalorisation (épandage, compostage...). **Le déversement de ces produits est interdit et répréhensible. Ils sont à déposer en déchèterie.**

Les produits gras

Les huiles et graisses se figent et bouchent le réseau. C'est une des causes des remontées d'odeurs mais pas que !

Elles peuvent aussi être à l'origine d'un gaz très toxique, l'hydrogène sulfuré ou H₂S, dangereux pour les agents. On le reconnaît à son odeur d'œuf pourri.

Elle participent également à la perturbation des stations.



L'ancienne appellation « tout à l'égout » est incorrecte et source de confusion

Les éviers et les WC ne sont pas des poubelles !

Les médicaments usagés

Les molécules contenues dans les médicaments sont complexes et ne peuvent pas être traitées par les stations d'épuration. Elles se retrouvent dans le milieu naturel et contaminent les populations animales et végétales qui y vivent. Elles peuvent aussi tuer ou affaiblir les bactéries utilisées dans les stations et réduire leur efficacité...

Les médicaments périmés sont à ramener en pharmacie !



**Je possède un de ces pictogrammes ?
Mon déversement est interdit !**



Les déchets solides

Aucun déchets solide ne doit partir au réseau !

Ils bouchent le réseau et les pompes, impliquant des interventions, des débordements et des casses.

La bête noire de nos agents ?

Les lingettes !

Même biodégradables, elles ne se désagrègent pas instantanément. Même histoire pour les rouleaux de papier toilettes, même biodégradables !



Je ne jette que le papier dans les cabinets.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

140, avenue du Millet - Z.I. Les Paluds - 13785 Aubagne Cedex
Tél. : 04.42.62.45.00 - Fax : 04.42.62.45.09 - assainissement@eaudescollines.fr

